



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE
L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Secrétariat général

Secrétariat général

Paris, le **19 MAI 2014**

Les ministres

à

Destinataires in fine

Objet : Proposition d'avancement de grade des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts au titre de l'année 2015

PJ : 5 annexes

Le décret n°2009-1106 du 10 septembre 2009 a institué le corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts (IPEF). Ce corps relève conjointement du ministère chargé du développement durable et du ministère chargé de l'agriculture.

La présente circulaire traite des propositions d'avancement de grade au titre de l'année 2015 pour ce qui concerne les promotions à ingénieur en chef et à ingénieur général de classe normale des ponts, des eaux et des forêts.

En particulier, l'annexe I de cette circulaire rappelle les critères statutaires de promouvabilité et précise d'une part les critères de promotion à prendre en compte pour l'établissement des tableaux de promotion 2015 et, d'autre part, la procédure et le calendrier de recueil des propositions des chefs de service.

Nous vous demandons d'établir vos propositions d'avancement pour les ingénieurs relevant de votre autorité sur la base des formulaires joints en annexe et en respectant strictement le calendrier arrêté et les termes de cette circulaire.

Pour le ministre et par délégation
Le chef du service des ressources humaines

Jacques CLEMENT

Pour la ministre et par délégation
Le directeur des ressources humaines

François CAZOTTES